



COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE

ARRÊTÉ N°09-2026 D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Vaugrigneuse :

- **Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R 37-1 et R 225 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant ;
- **Vu** la demande formulée par Monsieur Daniel RODRIGUES représentant la Société Nouvelle Etienne Pelle située à VITRY-SUR-SEINE (94407) – 71 Avenue André Maginot, laquelle est missionnée par la Société ENEDIS de réaliser des travaux d'élagage pour dégager les réseaux BT et éviter tout dysfonctionnement,

ARRÊTÉ

Article 1 : À compter du 13 avril 2026 et jusqu'au 30 avril 2026, la Société Nouvelle Etienne Pelle est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus sur l'ensemble du territoire de Vaugrigneuse,

Article 2 : La Société Nouvelle Etienne Pelle est chargée de mettre en place, si nécessaire, des panneaux de signalisation réglementaires prévoyant que le stationnement sera interdit des côtés pair et impair pendant la durée du chantier, et de prendre toutes dispositions utiles pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, la Société Nouvelle Etienne Pelle devra rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances et réparer tous dommages éventuellement causés.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché selon les conditions réglementaires habituelles, et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur Daniel RODRIGUES représentant la Société Nouvelle Etienne Pelle
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours

Vaugrigneuse, le 09/03/2026.
Thierry VERRECCHIA,
1^{er} Adjoint au Maire de Vaugrigneuse.



Affiché le 12/03/2026

Ampliations transmises le 12/03/2026